

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2009

---

**SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 188

présenté par  
Mme Batho-----  
**ARTICLE 29 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les dispositions de cet article, introduit par amendement en commission et présenté comme une reprise de l'article 5 de la proposition de loi relative aux fichiers de police adoptée par la Commission des Lois le 16 juin 2009, vont en fait totalement à l'encontre du renforcement des prérogatives du parlement en matière de fichiers de police.